



**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**

COMMUNAUTÉ

# GUIDE DU TRI

POUR LES PARTICULIERS

ÉDITION 2024

## ENCORE PLUS FACILE LE TRI !

Suivez le guide !



**RÉDUIRE - RÉEMPLOYER - RECYCLER**

**CITEO**

[www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

# J'agis pour préserver

## Avant le tri,

### Consommer autrement

## 12 exemples d'actions pour réduire nos déchets

1. Acheter des produits avec moins d'emballages
2. Faire ses courses avec des sacs réemployables
3. Faire une liste de courses pour éviter les achats superflus
4. Acheter des produits en vrac ou à la coupe
5. Boire l'eau du robinet
6. Lutter contre le gaspillage alimentaire
7. Composter ou lombricomposter ses déchets organiques
8. Fabriquer ses produits d'hygiène et ménagers
9. Acheter des objets de seconde main
10. Utiliser de la vaisselle lavable et non jetable (assiettes, couverts, verres, nappe, serviettes, essuie-tout...)
11. Penser aux achats groupés, aux prêts, à la location et au troc
12. Mettre un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres



## Avec la Ressourcerie intercommunale et la friperie, rien ne se perd tout se récupère !

La Ressourcerie vous propose plusieurs espaces :

**LE DÉPÔT**, pour déposer tous les objets qui peuvent être remis à la vente après avoir été triés, nettoyés, contrôlés, réparés

**LA BOUTIK**, pour acheter des objets de seconde main

**LE REPAIR'CAFÉ**, pour réparer et/ou apprendre à réparer

**L'ATELIER VÉLO**, pour acheter des vélos et/ou les remettre en état

L'activité principale de la Ressourcerie est la collecte d'objets propres et en bon état (vaisselle, livres, textile, appareils électroménagers, meubles, jouets...) pour les revendre sans but lucratif.

Pour l'achat de vêtements et d'accessoires, rendez-vous à la friperie !



**Offrez une nouvelle vie à vos objets !**



### Ressourcerie intercommunale

35 route de Grenoble - ZA La Maladière  
38160 SAINT-SAUVEUR

### Friperie

73 route de Grenoble - ZA La Maladière  
38160 SAINT-SAUVEUR



# mon environnement je réduis !

## Composter c'est aussi recycler !

Les déchets organiques peuvent eux aussi avoir une « nouvelle vie ». En les compostant, ils deviennent un amendement naturel pour le jardin. Sont concernés :

- **Les déchets de cuisine** : épluchures de fruits et légumes, marc de café et filtres, sachets de thé et infusion, coquilles d'œufs concassées...
- **Les déchets de jardin** : taille de haies et de gazon séché, feuilles mortes, fanes de légumes, cendres, sciures et copeaux de bois...



La Communauté de communes vous accompagne : à chaque type d'habitation, sa solution !

- Composteurs individuels + formation gratuite
- Lombricomposteurs + formation gratuite
- Accompagnement pour l'installation d'un site de compostage partagé
- Opérations « Adopte une poule ! »

**Infos et inscriptions au 04 76 38 66 03**

**[tri.dechets@saintmarcellin-vercors-isere.fr](mailto:tri.dechets@saintmarcellin-vercors-isere.fr)**

### Jardiner autrement

## 6 exemples d'actions pour un jardin zéro déchet !



**Gain de temps  
Économie d'argent  
Biodiversité !**

1. Privilégier une tonte plus haute
2. Penser au compostage des feuilles mortes, tonte...
3. Pour une meilleure protection de la vie du sol, penser au mulching et au paillage
4. Limiter l'élagage en choisissant les essences à pousse plus lente
5. Valoriser les plus grosses sections d'élagage pour le chauffage
6. Créer des haies sèches (contribution à la biodiversité)

**Une question, un renseignement ? 04 76 38 66 03**

# DANS LE CONTENEUR

en vrac, sans sac, non imbr

## LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



Bien vidés,  
pas besoin  
de les laver !



> **Sac** plastique, sac de légumes congelés, **sachet** de fromage râpé, suremballage plastique de pack de bouteilles, recharge de savon, tube de dentifrice, **pot** de crème, pot de yaourt, barquette polystyrène, barquette plastique avec couvercle, barquette de beurre, **boîte** d'œufs, **paquet** de chips, **emballage** de jambon, emballage de plat surgelé, emballage de club sandwich, **bouteille, flacon**...

## LES EMBALLAGES EN MÉTAL



> **Canette**, **boîte de conserve**, **flacon aérosol**, bouteille en métal, barquette en métal, paquet de café, gourde de compote, papier d'aluminium, **opercule et capsule** de bouteille, **bouchon** à vis, **couvercle** de bocal, **pot** de cosmétique, **tube** en aluminium, tube de crème en métal, **plaquette** de médicament vide...

# JAUNE

## iqués

### LES PAPIERS ET EMBALLAGES EN CARTON



**Ne pas froisser  
ni déchirer les papiers  
laissez-les à plat !**

> **Carton** de pizza, **boîte** de céréales, suremballage en carton, **brique** de lait ou de jus fruit, rouleau de **papier** absorbant et hygiénique, papier de bureau, journal, prospectus, **enveloppe**, **sac** en papier.



**LES CARTONS ÉPAIS  
VONT À LA DÉCHÈTERIE**



**Ne pas imbriquer  
les emballages  
les uns dans les autres\* !**

\* Les emballages imbriqués les uns dans les autres sont difficiles à séparer. Résultat : ils sont considérés comme des "refus" et finissent à l'incinération.



**Pensez à recycler  
vos textiles,  
linge de maison,  
et chaussures\* !**

\* Pour les textiles, linge de maison et chaussures, il y a deux solutions de dépôt :

- Ressourcerie intercommunale
- Conteneurs textiles



# DANS LE CONTENEUR VERT

en vrac, sans sac

LES EMBALLAGES EN VERRE



**Sans bouchon  
ni couvercle !\***

\* Les bouchons en plastique, en métal et les couvercles de bocaux, sont à jeter dans le bac jaune. Les bouchons en liège sont à jeter dans la poubelle ordinaire.

# DANS LE CONTENEUR GRIS

LES ORDURES MÉNAGÈRES



**Dans un sac fermé  
de 30l maximum !**

**En triant au maximum nos déchets, que reste-t-il ?**

- **Les verres et assiettes de table** (cassés), les couverts composés de plusieurs matières
- **Les produits d'hygiène corporelle** : brosse à dent, rasoir et lame jetable, coton, couche, tampon et serviette hygiénique, lingette, coton-tige...)
- **Les déchets alimentaires non compostables** : os, arrêtes, laitages, croûtes de fromage, noyaux, coquilles de fruits de mer.

# LA DÉCHÈTERIE MOBILE



La déchèterie mobile est un dispositif mis en place en 2019 par la Communauté de communes. Ce service de proximité rapproche les habitants les plus éloignés des trois déchèteries intercommunales. **Son accès est uniquement réservé aux particuliers**

Plusieurs fois par mois, la déchèterie mobile s'installe sur différentes aires d'accueil du territoire pour collecter :



CARTONS



MÉTAUX



DEEE



MOBILIER



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES



BOIS



DÉCHETS NON  
RECYCLABLES

Les déchets verts et gravats ne sont pas collectés par la déchèterie mobile. Ils sont déposables uniquement en déchèterie.



DÉBLAIS / GRAVATS



DÉCHETS VERTS



Pour connaître les dates, horaires et lieux de passage de la déchèterie mobile : rendez-vous sur la page facebook et le site [www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)

# LES DÉCHÈT



## 3 déchèteries

**Saint-Quentin-sur-Isère** - ZA du Gouret  
**Saint-Sauveur** - 134 route de la Croix de May  
**Vinay** - ZA les Levées

L'accès aux trois déchèteries intercommunales est gratuit et réservé aux particuliers qui habitent le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.



**En déchèterie, il y aussi des heures et jours de pointe :** les samedis et lendemains de fête (Noël). Si vous avez la possibilité d'éviter ces moments, vous diminuerez votre temps d'attente.

**Adaptez et sécurisez votre chargement pour venir en déchèterie.** Si vous utilisez une remorque, sanglez-la pour que vos déchets ne se dispersent pas sur la route au risque de créer des accidents et pollutions.

Une question, un renseignement ? **04 76 38 66 03**

# ERIES

## LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES



PILES ET  
ACCUMULATEURS



BATTERIES

Tous types de piles  
et batteries de véhicule particulier

---



BOIS

Éléments de charpente,  
palettes, cagettes...

---



BOIS TRAITÉ

Bois peints, bois agglomérés, portes,  
fenêtres (sans verre), panneaux de bois...

---



DÉBLAIS / GRAVATS

Béton, parpaings, déblais, tuiles,  
carrelage, cailloux, briques...

---



CARTONS

Cartons épais / ondulés d'emballage

---



DÉEE

Réfrigérateur, congélateur, chauffe-eau,  
lave-vaisselle, lave-linge, four, télévision,  
ordinateur...

---



DÉCHETS DANGEREUX  
DES MÉNAGES

Peinture, aérosol, solvant, acide,  
base, radiographie

---



TOUT-VENANT  
NON-INCINÉRABLE

Déchets volumineux non recyclables

---



DÉCHETS VERTS

Branches, feuilles, tailles de haies issues  
de l'entretien de leur jardin et espace vert par les  
particuliers

---



HUILES DE FRITURES

Huiles alimentaires végétales  
usagées des ménages

---



HUILES DE VIDANGE

Huiles de moteur, huiles lubrifiantes  
minérales et synthétiques

## LES DÉCHETS COLLECTÉS DANS LES DÉCHÈTERIES



LAMPES

Ampoules, lampes à LED, néons, lampes basse consommation et autres lampes chimiques

---



MÉTAUX

Feuilles d'aluminium, ferraille, déchets de câbles

---



PNEUMATIQUES

Pneus déjantés de véhicules automobiles et deux roues des particuliers

---



POLYSTYRÈNE

Protection d'emballage, isolation

---



MOBILIER

Lits, tables, chaises, armoires  
**sauf déchèteries à Saint-Quentin-sur-Isère et Vinay**

---



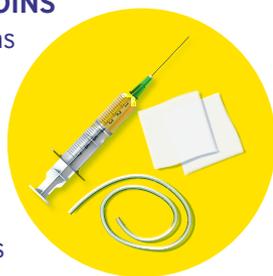
PLÂTRE ET  
PLAQUES DE PLÂTRE

Plâtre et plaques de plâtre sans autre matière (polystyrène, papier peint...)  
**sauf déchèterie à Saint-Quentin-sur-Isère**

**BON À SAVOIR**

### LES DÉCHETS DES ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX

ne sont pas acceptés en déchèterie et ne doivent pas être jetés la poubelle en raison de leur caractère infectieux et dangereux pour les équipes de collecte : matériels et matériaux piquants, coupants et tranchants (seringues, aiguilles, petits matériels de soin, tubulures, sondes, drains, canules...).



#### Pour les particuliers

(patients en auto-traitement ou leur entourage)

Les patients peuvent récupérer des conteneurs auprès des pharmacies du territoire membre du réseau DASTRI. La restitution des conteneurs peut se faire gratuitement auprès des mêmes officines.

Pour connaître les pharmacies :

**[www.dastri.fr/nous-collectons](http://www.dastri.fr/nous-collectons)**



## Après le tri, le recyclage !

**Recycler, c'est réutiliser tout ou une partie d'un déchet pour fabriquer de nouveaux produits avec les matériaux qui en sont extraits.**

**Une seconde vie qui permet de limiter l'usage des matières premières et donc, l'impact sur l'environnement.**

- > **Le carton** se recycle en moyenne une dizaine de fois. Son procédé de recyclage ressemble à celui du papier. Recyclé, il sert à fabriquer du carton d'emballage alimentaire, papier hygiénique...
- > **Le plastique** est broyé puis fondu. Son nouveau cycle de vie dépend de sa nature. Le recyclage du plastique opaque servira à la fabrication de tuyaux, mobilier... celui du plastique transparent est quant à lui réemployé comme fibre textile.
- > **Le verre** se recycle quasi à l'infini. Après être broyé, il est refondu pour fabriquer de nouvelles bouteilles et autres contenants.
- > **L'aluminium** se recycle à 100%. Ainsi une barquette alu recyclée pourra contribuer à la fabrication d'un fer à repasser.
- > **Le papier** est lavé pour dissoudre les encres et redevenir une pâte à papier pour fabriquer des journaux, livres...



## Préservons notre environnement !

**Déposer, abandonner, jeter ou déverser tous types de déchets sur la voie publique ou privée est puni d'une amende forfaitaire. Tout contrevenant risque les sanctions suivantes :**

Infraction	Référence législative	Montant
Non-respect de la réglementation en matière de collecte des déchets	Article R.632-1 du Code Pénal Article R.541-76 du Code de l'Environnement	<b>150 €</b> (contravention 2 <sup>ème</sup> classe)
Abandon de déchets	Article R.633-6 du Code Pénal	<b>450 €</b> (contravention 3 <sup>ème</sup> classe)
Entrave à la liberté de circulation sur la voie publique	Article R.644-2 du Code Pénal	<b>750 €</b> (contravention 4 <sup>ème</sup> classe)
Abandon de déchets transportés dans un véhicule	Article R.635-8 du Code Pénal Article R.541-77 du Code de l'Environnement	<b>1 500 €</b> (contravention 5 <sup>ème</sup> classe)





**SAINT-MARCELLIN  
VERCORS ISÈRE**  
COMMUNAUTÉ

## Direction Gestion et Valorisation des Déchets

134 route de la croix de May à Saint-Sauveur

 **04 76 38 66 03**

 [tri.dechets@saintmarcellin-vercors-isere.fr](mailto:tri.dechets@saintmarcellin-vercors-isere.fr)

 Maison de l'intercommunalité  
7 rue du Colombier, 38160 Saint-Marcellin

*Un doute, une interrogation ?  
Retrouvez toutes les informations sur notre site internet  
[www.saintmarcellin-vercors-isere.fr](http://www.saintmarcellin-vercors-isere.fr)*



CITEO

Suivez-nous sur

